



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par African Hope Committee, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

African Hope Committee, qui participe pour la première fois aux travaux de la Commission de la condition de la femme, félicite l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de l'étroite coopération qu'elle entretient avec la société civile dans le souci de faire face aux questions les plus pressantes auxquelles les femmes sont confrontées dans le monde, en général, et en Afrique, en particulier. Depuis sa création, African Hope Committee s'attache à être la voix des sans voix en donnant aux immigrants et aux défavorisés d'Afrique la possibilité d'apprendre à résoudre leurs propres problèmes. À cet égard, nous nous concentrons sur l'autonomisation des femmes, sur la santé et les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation et, plus important encore, sur l'éducation des hommes, des femmes et des jeunes et leur aptitude à diriger. African Hope Committee souhaite que ces questions soient pleinement prises en considération dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous constatons que les rapports sexuels prémaritaux, les mutilations génitales féminines, l'accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement, le défaut d'éducation et la dépendance économique sont autant d'éléments, parmi d'autres, qui continuent à nuire à la santé et aux droits des femmes en Afrique. Notre but est donc de voir disparaître au plus vite ces pratiques et obstacles.

La question des rapports sexuels prémaritaux est grand sujet de préoccupation dans la religion islamique, qui est pratiquée par un grand nombre d'Africains. Cette question n'est abordée que du bout des lèvres et avec réprobation et les personnes en âge de procréer peuvent rarement avoir une conversation constructive sur les avantages de rapports sans risque. Les tabous culturels interdisent aux jeunes de s'informer sur la contraception et les modes de protection contre les infections sexuellement transmissibles. Promouvoir l'éducation relative à la santé et aux droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation atténue la stigmatisation les entourant. Des conversations ainsi libérées apportent aux femmes et aux jeunes les connaissances nécessaires pour se protéger contre les infections sexuellement transmissibles et débouchent, le moment venu, sur des grossesses présentant moins de risques et plus saines.

Face à la perpétuation des mutilations génitales féminines, qui constituent une terrible violation des droits des femmes et des filles en matière de santé procréative et sexuelle et figent la place des femmes dans des sociétés ancrées dans la tradition, African Hope Committee appelle les États membres et l'ONU à mettre fin à cette violation extrême des droits de l'être humain en Afrique et à instaurer un environnement sûr dans lequel les femmes et les filles soient maîtresses de leurs choix en matière de santé procréative. Avec l'aide des États membres, ONU-Femmes pourrait agir à cette fin dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Vivre dans la crainte de se voir brutalement amputée de sa féminité n'est manifestement pas une vie.

Mettre davantage l'accent sur les droits en matière de santé procréative et sexuelle encourage les femmes à prendre le contrôle de leur corps et ainsi à déterminer si elles veulent avoir des enfants ou non et, si elles le veulent, quand et combien. Au lieu de fonder une famille aussitôt après leur mariage, de nombreuses femmes instruites choisissent de s'engager dans une carrière ou d'apprendre un métier afin d'accéder à l'autonomie financière. Une femme qui n'a pas à soutenir financièrement une famille ou à s'en occuper à titre principal peut exercer un métier

et subvenir à ses propres besoins. Des femmes ayant accédé à une telle indépendance ont induit des avancées remarquables dans le domaine de la microfinance et certaines se sont même aventurées dans l'entrepreneuriat.

L'expérience nous enseigne que les femmes peuvent connaître une réussite éblouissante une fois des ressources mises à leur disposition. Des petites entreprises, souvent dirigées par des femmes dont les idées ont pu être concrétisées grâce au soutien financier d'un donateur compréhensif, peuvent arracher tout un village à la pauvreté. L'agriculture durable est désormais un acquis et les progrès technologiques ont rendu les travaux agricoles moins éprouvants et moins désagréables pour les femmes.

L'éducation, par laquelle passe tout changement fondamental, fait déjà l'objet d'une énorme attention, mais elle n'a pas encore produit tous ses effets. L'éducation suscite encore des réticences. Instruites, les femmes peuvent choisir de mettre en pratique ce qu'elles ont appris de manière à améliorer la situation de leur communauté. Les sociétés ne sont pas, pour l'essentiel, matriarcales, mais élever les enfants est de la responsabilité des femmes. Les mères instruites peuvent donc, par un effet de ruissellement continu, encourager de génération en génération de femmes l'éducation. Si les mères insistaient sur l'importance de l'éducation, les femmes cesseraient d'être confinées dans l'ignorance.

Dans la plupart des pays d'Afrique, les questions liées à l'eau et à l'assainissement continuent d'entraver grandement la scolarité des filles. Nous avons donc pour objectif de faire en sorte que, d'ici à 2030, les filles d'Afrique n'abandonnent plus l'école du fait d'obstacles et de problèmes sanitaires liés à une mauvaise hygiène.

African Hope Committee travaillera aux côtés d'ONU-Femmes afin de garantir un refuge sûr aux femmes africaines qui immigrent aux États-Unis. Nous continuerons de mettre des ressources relatives aux droits en matière de santé procréative et sexuelle à la disposition de tous nos destinataires, ainsi que des particuliers, au moyen d'activités de proximité. Tout au long de l'année écoulée, dans le cadre de son engagement en faveur de l'éducation, notre organisation a tenu des sessions de sensibilisation à l'intention des femmes et des filles, ainsi qu'une table ronde sur les paramètres de l'immigration et les réformes. Nous ambitionnons d'être un lieu de refuge sûr pour les femmes. Nous commençons par éduquer puis fournissons nos services aux femmes et aux jeunes défavorisés ou escroqués par des « avocats » spécialistes en droit de l'immigration qui les empêchent de jouir de l'indépendance pourtant acquise sans conteste à leur entrée aux États-Unis. Nous inspirant des objectifs de développement durable dans nos travaux, nous continuerons à promouvoir l'autonomisation des femmes et filles africaines aux États-Unis et ailleurs.